



APPEL A PROJETS MALINF POUR DES PROJETS D'INVESTISSEMENT ANNEE 2010

Dispositif phare de la politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

A ce jour, 14 DIM ont été créés.

- Agrosciences, territoires, écologie, alimentation (Astrea).
- Cancérologie (Canceropole)
- Neurosciences et maladies neurodégénératives (Nerf)
- Maladies cardiovasculaires, diabète et obésité (Coddim)
- Maladies infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes (Malinf)
- Médecine cellulaire et cellules souches (Stempole)
- Santé, environnement, toxicologie (SEnT)

- Atomes ultra-froids (Ifraf)
- Logiciels et systèmes complexes (Digiteo)
- Optique, microélectronique, nanosciences (C'nano)
- Problématiques transversales aux systèmes complexes (ISC)

- Développement soutenable (R2DS)
- Problématiques du genre (Institut Emile du Chatelet)
- Sciences économiques (Ecole d'Economie de Paris)

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

La majorité des appels à projets émis par les DIM sont lancés conjointement le 1^{er} Décembre 2009. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus à même de supporter leur projet. En contre partie, **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM**. Pour les projets à l'interface entre plusieurs DIM, nous vous invitons à prendre connaissance de leurs axes thématiques respectifs afin d'identifier l'appel à projets qui semble le plus en adéquation avec votre projet. **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis sur un autre DIM.**

DIM Maladies Infectieuses Parasitaires et Nosocomiales Emergentes



Le réseau Malinf coordonne la sélection du programme scientifique du DIM « Maladies Infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes » qui sera proposé au financement de la Région Île de France. Il lance un appel à projets pour l'attribution de subventions d'investissement (équipements et travaux immobiliers). Cet appel à projets vise à soutenir:

- **des projets de recherche novateurs nécessitant un investissement matériel important (200 K€ à 2 M€)**, que ce soit par l'acquisition d'un équipement scientifique d'une certaine envergure ou pour la réalisation d'un dispositif expérimental original de recherche. Les projets retenus seront financés par la Région Île-de-France (à concurrence d'un maximum de 60% des dépenses HT). Les projets collaboratifs et fédérateurs seront privilégiés.

- **l'achat de matériel(s) (50 k€ à 200 k€) par une jeune entité de recherche créée et labellisée après le 01/01/2008**. Les projets retenus seront financés par la Région Île-de-France (à concurrence d'un maximum de 75% des dépenses HT).

Les axes thématiques et thèmes de recherche prioritaires traités par cet appel à projets concernent la bactériologie, la mycologie, la parasitologie et la virologie (à l'exclusion des projets sur le VIH, le VHB et le VHC), ainsi que les agents non conventionnels (prions) et sont :

1- Approches innovantes pour l'identification de nouveaux agents infectieux

- *Développement d'approches innovantes pour la détection, l'identification et la caractérisation des agents infectieux connus ou émergents : mise au point et validation de nouvelles technologies.*
- *Recherche active de nouveaux agents associés ou à l'origine de pathologies humaines : les projets en réseau, multidisciplinaires et renforçant les interactions entre cliniciens et chercheurs seront particulièrement encouragés.*
- *Détection des émergences à caractère zoonotique ou présentes dans l'environnement avant la contamination humaine.*

2- Nouvelles approches vaccinales et thérapeutiques

- *Nouvelles stratégies vaccinales et approche du concept.*
- *Etude des mécanismes de l'échappement des micro-organismes à l'immunité de l'hôte et aux anti-infectieux.*
- *Mécanismes d'action de nouveaux anti-infectieux.*
- *Développement et amélioration de modèles animaux alternatifs pertinents de l'infection humaine.*

DIM Maladies Infectieuses Parasitaires et Nosocomiales Emergentes



3- Infections nosocomiales

- *Etude de l'épidémicité, de la persistance dans l'environnement et de l'échappement à l'immunité de l'hôte et aux agents anti-infectieux (en liaison avec l'axe 2).*
- *Etudes de marqueurs de la virulence ou de l'invasion.*
- *Nouveaux outils de diagnostic rapide pour la prise en charge des malades.*
- *Colonisation avec formation de biofilms sur les dispositifs médicaux.*

4- Parasites eucaryotes

- *Développement de nouveaux outils de surveillance de la résistance aux antiparasitaires.*
- *Développements technologiques originaux pour l'identification et le diagnostic/pronostic des maladies parasitaires émergentes (en liaison avec l'axe 1).*
- *Biologie des parasites eucaryotes : épidémicité, transmission, facteurs de virulence, mécanismes d'adaptation et d'échappement.*
- *Identification de nouvelles cibles thérapeutiques chez les parasites eucaryotes rentrant dans le champ de l'appel à projets (en liaison avec l'axe 2).*

5- Zoonoses émergentes non parasitaires

- *Etude des agents zoonotiques émergents non parasitaires (bactéries, champignons, virus et agents non conventionnels), de leurs génomes, de leurs interactions avec la cellule et avec l'hôte*
- *Etude de l'épidémicité, des processus de transmission interespèces et des capacités d'adaptation à l'homme*
- *Développement de nouvelles stratégies vaccinales (en liaison avec l'axe 2).*
- *Agents zoonotiques émergents non parasitaires dans les écosystèmes naturels ou liés à l'élevage.*

La sélection sera faite sur la qualité scientifique des projets associés à la demande, la plus-value scientifique de l'investissement proposé, sa cohérence avec les axes du DIM et éventuellement son caractère structurant pour la communauté scientifique des domaines couverts par le DIM.

Critères d'éligibilité :

Investissement lourd:

- 1) Le budget total d'un projet éligible est de 200 K€ à 2 M€ HT.
- 2) Le financement alloué par la Région Ile de France ne sera en aucun cas supérieur à 60% du budget total HT. Les sources possibles de co-financement doivent être identifiées pour que la demande soit auditionnée.

Investissement pour jeunes entités de recherche (par exemple : équipes Avenir INSERM, ATIP CNRS, G5 Institut Pasteur, Jeunes Equipes INRA, ...) :

- 3) Les entités de recherche postulantes doivent avoir été créées et labellisées par l'organisme de tutelle après le 01/01/2008.
- 4) Le budget total d'un projet éligible est de 50 K€ à 200 K€ HT. Il permettra l'achat d'équipements d'un montant unitaire supérieur à 1000€ HT
- 5) Le financement alloué par la Région Ile de France sera inférieur à 75% du budget total HT. Les sources possibles de co-financement doivent être identifiées pour que la demande soit auditionnée.

Dans les 2 cas:

- 1) Les porteurs de projets doivent soumettre une déclaration sur l'honneur comme quoi le projet n'a pas fait l'objet d'un soutien dans le cadre de SESAME, d'un autre DIM, d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité ou au Contrat de projets 2007-2013.
- 2) De même, sont exclus les co-financements d'équipements inscrits aux programmes Genopole.
- 3) Les projets, et donc les dépenses afférentes, doivent commencer avant le 31 décembre de l'année N+1. Le 1^{er} appel de fonds relatif aux investissements doit également être transmis avant le 31 décembre de l'année N+1.
- 4) Les projets doivent être portés par une équipe ou une institution de recherche relevant du secteur public et parapublic, ou privé à but non lucratif.

***Le dossier de candidature devra être rempli en ligne et soumis
électroniquement avant la date limite annoncée***

<http://dim.fontismedia.com/dim/>

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 5 février 2010

Classement des dossiers par Malinf fin avril 2010.

**Réponse définitive à la date du vote du programme par le Conseil Régional
(prévu en juillet 2010).**